

## Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 51 /2023

Annaba le, 29/01/2023

A

**Monsieur : MEHIMMEDETSI AHMED ZAKI**  
Chemin Ain Bey 521 Tranche NA Loc N°09 Khroub  
Constantine

**OBJET : Mise en demeure N°03**

**Projet : Travaux ODN Boukhadra 03 Cité 500 Logements MDN**

Bon de commande N° : 220426 du 17/07/2022, ODS N° : 231/2022 du 17/07/2022.

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d'adhésion, et malgré les invitations la sortie de réception effectuée le 28/12/2022 , qui a engendré un PV de constat marquant plusieurs réserves qui vous ont été notifiées avec un délais de 10 jours après cette date , aucune suite n'a été réservée jusqu'à ce jour et votre dossier demeure non clôturé.

A cet effet, je vous mets en demeure pour régler ces anomalies dans un délai de 48 heures à partir de la date de la première parution de la présente dans le site WEB d'Algérie Telecom.

A défaut, Algérie Telecom DOT ANNABA se réserve le droit d'appliquer des mesures à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.

Salutations.



Directeur Opérationnel des  
Télécommunications - Annaba  
Signé: GAOUAOUI Salim